



Paris, le 1^{er} octobre 2024

Monsieur François DUROVRAY
Ministre délégué chargé des Transports
Hôtel Le Play
40, rue du Bac
75007 Paris

Monsieur le Ministre Délégué,

Le 26 septembre dernier, nous avons été reçus par votre Directrice de Cabinet. Cette première prise de contact, quelques jours après votre nomination, a notamment permis d'échanger sur les urgences du système ferroviaire.

En premier lieu, Fret SNCF, engagé dans un processus de discontinuité, pourrait tout bonnement disparaître dans quelques mois, privant la nation d'un outil essentiel pour tenir les objectifs de décarbonation des transports, et conduisant déjà à un report modal du rail vers la route.

Cette discontinuité dans laquelle est engagé Fret SNCF est réversible. L'ensemble des organisations syndicales ont exposé leurs attentes quant à la mise en place d'un moratoire sur cette procédure, conformément à la proposition n°27 du rapport parlementaire sur la libéralisation du fret ferroviaire et ses conséquences.

Ce moratoire permettrait notamment de réengager un dialogue avec la Commission européenne, mais aussi d'explorer les voies d'un avenir et d'un développement de l'outil public répondant aux besoins de transport des chargeurs et des territoires. C'est la première urgence.

La deuxième urgence concerne l'ouverture à la concurrence des services conventionnés de voyageurs, avec les premiers transferts devant intervenir en fin d'année 2024, essentiellement vers des filiales de SNCF Voyageurs.

Cette stratégie dite des filiales dédiées, qui résulte du seul choix assumé de la Direction SNCF, conduirait à un morcellement ou balkanisation, en une myriade de filiales qui conduirait à une perte d'efficacité du service public, par une démutualisation des moyens de production. Par ailleurs la multiplication des acteurs fait peser un risque important sur la sécurité ferroviaire. Enfin, les impacts sur les droits et garanties sociales d'une telle stratégie de filialisation sont loin des promesses d'unité sociale dans le cadre du GPU faites notamment lors de l'adoption du Nouveau Pacte ferroviaire en 2018. Cette situation appelle des réponses, sur la continuité ou pas des choix opérés.

Nos inquiétudes portent également sur le financement du réseau ferroviaire dans son ensemble, au sein d'un RFN unique doté d'une gestion intégrée et avec maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau. À ce titre les « petites lignes » pourraient être sacrifiées sur l'autel de la métropolisation par la mise en œuvre des SERM, de même que les infrastructures nécessaires au développement du fret.

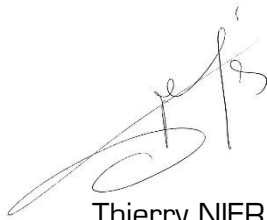
Les engagements pris par Mme BORNE d'un plan à 100 milliards d'euros tiennent-ils toujours ? Les aides sectorielles au FRET ferroviaire, sont-elles garanties et sanctuarisées ? Les investissements à hauteur de 4 milliards d'euros d'ici 2032 sont-ils toujours d'actualité ?

Les sujets clés du financement des infrastructures nécessitent à nos yeux une loi de programmation des investissements de nature à sanctuariser et sécuriser dans la durée ces investissements qui sont la clé de voûte du développement du système ferroviaire.

Nos fédérations souhaitent donc vous rencontrer à brève échéance pour aborder l'ensemble de ces sujets.

Nous vous proposons que notre rencontre puisse trouver un prolongement avec la tenue d'une réunion tripartite, ministère des Transports – Direction SNCF et les quatre organisations syndicales représentatives de la SNCF.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre Délégué, en l'expression de notre haute considération.



Thierry NIER
CGT des cheminots



Fabrice CHARRIÈRE
UNSA-Ferroviaire



Julien TROCCAZ
SUD-Rail



Thomas CAVEL
CFDT Cheminots

